

Secrétariat général de Montréal
7240, rue Waverly, Montréal H2R 2Y8
T : (800) 361-1047 (514) 288-4364
F : (514) 288-9455
montreal@plq.org

Secrétariat général de Québec
1535, chemin St-Foy, bur. 120, Québec G1S 2P1
T : (800) 463-4575 (418) 688-8910
F : (418) 688-1416
quebec@plq.org



Le 13 août 2012

Monsieur Sidney Ribaux
Coordonnateur général
Monsieur Steven Guilbeault
Coordonnateur général adjoint
ÉQUITERRE
Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340
Montréal (Québec) H2X 3V4

Messieurs,

C'est avec plaisir que je donne suite à la correspondance que vous avez adressée à monsieur Jean Charest, chef du Parti libéral du Québec, le 1^{er} août dernier afin de connaître les engagements de notre formation politique sur les questions touchant la qualité de notre environnement. Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions.

Comment entendez-vous combler le manque à gagner, évalué à 20 milliards de dollars, au cours des 10 prochaines années pour le transport en commun ?

Le Parti libéral croit dans la lutte contre les changements climatiques. Sur ce dossier, nous faisons office de leader en Amérique du Nord et nos actions parlent d'elles-mêmes. Nous sommes également fiers d'avoir réussi à atteindre le plus bas taux d'émissions de GES par habitant de toutes les provinces canadiennes.

Cependant, nous sommes conscients que le secteur du transport représente plus de 40 % des émissions du Québec et demeure l'endroit où le plus d'efforts doivent être mis. Le gouvernement libéral a d'ailleurs lancé le Plan d'action de lutte contre les changements climatiques 2013-2020 en juin dernier. Ce plan représente des investissements de 2,7 milliards de dollars, dont 1,5 milliard de dollars seront investis dans le secteur du transport alternatif. Cela représente les deux tiers du total.

Ces revenus proviendront de notre marché du carbone et sont appelés à augmenter avec le temps. L'évaluation a été faite avec un prix plancher de 10 \$ la tonne, et les estimations les plus optimistes évaluent que cela pourrait même dépasser les 30 \$ la tonne d'ici 2020. Il est convenu que les surplus du marché du carbone iront directement dans des investissements dans le transport en commun dans la même proportion 1/3-2/3. Le gouvernement a aussi annoncé un Plan d'action sur les véhicules électriques.

En complément, nous nous engageons à compléter dès que possible une Politique de mobilité durable afin de coordonner les efforts dans ce domaine. Les besoins de la région montréalaise sont importants et nous comptons poursuivre nos efforts avec les autorités locales afin d'améliorer l'offre de service pour la population. Je vous invite d'ailleurs à suivre la présente campagne électorale pour des engagements plus précis en matière de transport collectif dans la grande région de Montréal.

Votre parti s'engage-t-il à travailler avec les municipalités dans la grande région de Montréal pour l'implantation d'un réseau de péages ?

Nous travaillons toujours de concert avec les municipalités concernées lorsque nous mettons en place de nouvelles mesures en transport. La Communauté métropolitaine de Montréal a tenu des consultations tout récemment et nous analyserons le rapport final ainsi que les recommandations. Je tiens à vous rappeler que des péages existent déjà dans la région montréalaise. Nous avons instauré un système de péage sur le pont de l'autoroute 25 et un péage sera instauré sur le prolongement de l'autoroute 30.

Dans notre Plan d'action de lutte contre les changements climatiques 2013-2020, nous évaluons diverses possibilités afin de diminuer les émissions de GES du secteur des transports, et le péage est une option qui n'est pas exclue et que nous allons considérer sérieusement, en prenant exemple sur ce qui se fait de mieux ailleurs dans le monde.

Dans le but de réduire notre dépendance au pétrole, votre parti s'engage-t-il à réduire les investissements dans les nouvelles infrastructures routières afin de réinvestir ces sommes dans le transport en commun et mettre de l'avant les mesures nécessaires afin d'électrifier l'ensemble du réseau de transport en commun du Québec d'ici 2025 ?

Le Parti libéral du Québec croit au transport en commun et à l'électrification des transports. Nous croyons aussi que les infrastructures routières doivent être bâties dans une perspective durable et intégrer dans la mesure du possible un espace réservé au transport en commun.

Nous avons déjà lancé un Plan d'action sur les véhicules électriques et nous comptons poursuivre nos efforts dans l'électrification des transports. Nous croyons également que l'utilisation de bio-carburants est une avenue de transition intéressante afin de diminuer notre dépendance au pétrole et diminuer les émissions de GES dans le secteur des transports.

En outre, en mettant en œuvre un Plan d'action de lutte contre les changements climatiques ambitieux et un marché du carbone au Québec, le gouvernement s'est déjà engagé sérieusement dans la réduction de la dépendance au pétrole. D'ailleurs, le Plan d'action sur les changements climatiques évoque la mise en place d'un programme de redevances-remises (bonus-malus) qui s'appliquerait à partir de 2015. Un programme tel que celui-là favoriserait l'achat de véhicules écoénergétiques et moins énergivores.

Les sources d'énergie qui connaissent le plus fort taux de croissance dans le monde sont les énergies renouvelables comme le solaire et l'éolien. À ce titre, une fois élu, votre parti s'engage-t-il à mettre en place, comme l'a fait l'Ontario, un programme incitatif pour la production à petite échelle d'énergies renouvelables ?

Il est vrai que l'énergie solaire est une source d'énergie renouvelable qui peut renforcer notre autonomie énergétique. D'ailleurs, le développement de cette filière contribue à l'atteinte de notre objectif de réduction des GES en favorisant la diminution de l'utilisation de combustibles fossiles. Rappelons que le Québec s'est doté d'une cible ambitieuse de réduction des émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020.

C'est pourquoi le Québec a choisi d'appuyer dans son budget 2011-2012 le développement de la production d'énergie à partir de source solaire par la mise en place d'une subvention de 7 millions de dollars, financés à même le Fonds vert, qui sera consacrée à la réalisation de projets pilotes qui utiliseront des technologies en production d'énergie solaire (programme PESO). Le gouvernement a également mis en place le Programme d'aide à l'installation d'équipements solaires opérationnels qui offre un soutien financier pour l'installation d'équipements solaires dans des bâtiments des secteurs municipal, institutionnel, commercial, industriel et agricole (PAIESO).

La réalisation de ces projets pilotes aidera le Québec à définir les contraintes et les avantages de cette filière. En effet, malgré ces nombreuses ressources et compétences dans le domaine, peu de projets solaires sont développés au Québec. Ces projets pilotes permettront également de mieux connaître la capacité de production énergétique solaire au Québec afin que l'énergie solaire occupe une plus grande place dans le portefeuille énergétique au Québec.

Le gouvernement a aussi mis en place le Programme de démonstration des technologies vertes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) – Technoclimat, qui a pour objectif de financer des projets de démonstration de technologies et de procédés innovateurs comportant un bon potentiel de réduction des émissions de GES au Québec. Les projets admissibles au Programme doivent porter sur la démonstration de technologies québécoises novatrices et émergentes ou la démonstration de l'adaptation d'une technologie existante.

La durée prévue de ce Programme est de cinq ans, soit de juin 2008 à mars 2013, et un budget de 65 millions de dollars lui est consacré. L'aide financière peut atteindre 3 millions de dollars par projet. Les objectifs de ce programme visent à soutenir le développement de technologies permettant de diminuer les émissions de GES ou de les séquestrer; à améliorer l'efficacité énergétique dans le but de réduire la consommation d'énergie fossile; à remplacer les carburants et les combustibles fossiles par de l'énergie renouvelable; à contribuer au développement d'entreprises québécoises et à la création d'emplois dans le secteur des technologies vertes.

Enfin, mentionnons le Programme d'appui au secteur manufacturier (PASM) qui permettra aux entreprises du Québec de recevoir un appui dans leur virage vert. Il est prévu de consacrer, entre 2013 et 2020, 210 millions de dollars pour soutenir les mesures d'efficacité énergétique, le recours à des sources d'énergies moins émettrices de gaz à effet de serre (GES) et l'implantation de pratiques permettant de réduire les émissions de GES des entreprises.

Quant au secteur éolien, le Québec compte déjà plus 1000MW d'énergie éolienne en opération. Je tiens à vous rappeler qu'en juillet dernier, le premier ministre du Québec, accompagné des députés de Gaspé, Georges Mamelonet, et de Bonaventure, Damien Arsenault, a annoncé le dernier appel d'offres de 700 MW d'énergie éolienne. Le gouvernement libéral poursuit ainsi le développement de la filière éolienne et s'assure du maintien des emplois associés à cette industrie en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

L'objectif poursuivi par la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 de produire 4 000 MW d'énergie éolienne sera ainsi atteint. Pour l'atteindre, le gouvernement devra publier, cet automne, deux projets de règlements : un pour un appel d'offres de 450 MW, et l'autre pour un programme d'achat de 250 MW pour les projets issus des communautés autochtones.

De plus, permettez-moi de vous rappeler que l'engagement que le premier ministre et chef du parti libéral du Québec a pris le 7 août dernier concernant un crédit d'impôt à la rénovation verte permettra d'influencer l'utilisation de nouvelles sources d'énergie à une échelle individuelle.

Finalement, je tiens à vous rappeler l'aide financière de 18 millions de dollars combinée à un prêt de 9 millions de dollars à l'entreprise Enerkem, qui permettront la construction d'une usine appelée à produire jusqu'à 40 millions de litres par année d'éthanol-carburant. Ce projet d'environ 90 millions de dollars permettra d'éviter chaque année l'importation de l'équivalent de 33 millions de litres d'essence. Il devrait également permettre d'éviter annuellement l'émission d'environ 110 000 tonnes de CO₂ grâce à l'utilisation de l'éthanol produit en remplacement de l'essence, ce qui équivaut à retirer 32 000 véhicules de la circulation. La réalisation de ce projet permettra la création de près de 40 nouveaux emplois directs et autant d'emplois permanents indirects.

Équiterre et plusieurs comités de citoyens s'inquiètent de la venue imminente des sables bitumineux au Québec à travers un pipeline vieux de 40 ans. Quelle est la position de votre parti à la fois sur l'arrivée des sables bitumineux au Québec et sur les risques liés à l'utilisation de ce vieux pipeline ?

Je tiens à vous rappeler que le MDDEP adopte une approche très stricte quant aux projets de pipeline et à leurs conséquences potentielles sur l'environnement. Nous allons assurer un suivi rigoureux des risques liés à la présence de tout oléoduc en sol québécois.

D'ailleurs, nous entendons demander un siège à la table afin de suivre quotidiennement les consultations publiques que pourraient tenir l'Office national de l'énergie (ONÉ) sur le projet d'Enbridge. Il est primordial que l'ONÉ et Enbridge prennent en compte les préoccupations des citoyens et garantissent une infrastructure sécuritaire.

Le MDDEP analysera avec attention toute demande d'autorisation en lien avec les activités d'Enbridge au Québec. Je rappelle qu'il est important d'assurer la protection adéquate des cours d'eau, milieux humides et sources d'eau potable, et que toutes autres questions environnementales demeureront au cœur de nos préoccupations. Aucun compromis ne sera toléré quant à la santé et à la sécurité des Québécois.

Rappelons que vous-même, Monsieur Guilbeault, avez par ailleurs salué ce geste en disant et je cite que « Le gouvernement du Québec ne laissera pas le champ libre à l'ONÉ afin d'évaluer les impacts du projet d'Enbridge au Québec et c'est une très bonne chose! »

Votre parti s'engage-t-il à adopter une politique d'approvisionnement d'achat de produits locaux et biologiques pour les établissements publics et les grandes chaînes d'alimentation avec des cibles chiffrées ?

Pour les établissements publics, il est de la responsabilité de chacun des ministères d'établir une politique d'achats locaux. Bien entendu, nous encourageons tous les ministères à mettre en place une telle politique et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en sera le coordonnateur.

Pour ce qui est des grandes chaînes d'alimentation, nous sommes à organiser une table bioalimentaire qui va regrouper les producteurs, les transformateurs, les restaurateurs et les grandes chaînes afin de discuter des grands enjeux et ainsi essayer de faire de la sensibilisation à la nécessité de créer de l'espace sur les tablettes pour les produits Québécois.

Votre parti investira-t-il massivement pour le soutien et la promotion de l'agriculture biologique au Québec, notamment en remboursant les frais de certification biologique aux producteurs ?

Nous avons mis en place un Plan pour l'agriculture biologique disposant d'une enveloppe de 10 millions de dollars. Ce Plan d'action pour le secteur biologique poursuit deux grands objectifs : augmenter de 20 % la superficie consacrée à la production biologique au Québec et accroître de 300 le nombre d'entreprises à l'œuvre dans ce secteur. Ce dernier objectif s'inscrit dans une cible globale du Ministère qui vise à augmenter de 500 le nombre d'entreprises d'ici la fin de l'année 2015.

Sur la question des pesticides, nous proposons que votre parti mette en place ces deux mesures importantes :

Revoir le code de gestion des pesticides afin de le rendre équivalent ou même supérieur à ceux de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse;

Nous sommes en ce moment au cœur du processus de révision du code de gestion des pesticides du Québec. Nous souhaitons le moderniser et l'améliorer. Nous avons consulté et nous consultons encore de nombreux groupes et organismes qui s'intéressent à cette question. L'objectif est de se doter d'un nouveau code qui assurera à la fois le respect de l'environnement, la santé des citoyens, ainsi que les besoins de la population. C'est pourquoi nous allons nous assurer que le futur code s'appuie sur de solides bases scientifiques.

Que le Québec interdise la vente et l'usage des pesticides agricoles bannis actuellement dans d'autres pays de l'OCDE, et que les aides financières aux producteurs deviennent conditionnelles à leurs efforts de réduction de l'usage de pesticides.

Nous avons mis en place la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture pour la période 2011-2021. La Stratégie a pour objectif de réduire de 25 % les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des pesticides en milieu agricole au Québec.

Elle vise également à accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures, communément appelée lutte antiparasitaire intégrée. De plus, le programme Prime-Vert a comme objectif de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques agricoles, de soutenir les entreprises agricoles afin qu'elles puissent se conformer aux lois, règlements et politiques environnementaux et de les aider à adapter leur système de production en vue de réduire les nuisances, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de conserver les ressources et d'améliorer l'environnement.

Plus spécifiquement le programme Prime-vert vise les volets d'intervention suivants :

- Ouvrages de stockage des fumiers et gestion des résidus agricoles;
- Technologies de gestion des matières fertilisantes et des émissions de gaz à effet de serre;
- Équipement d'épandage des fumiers;
- Services-conseils en agroenvironnement et en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- Services-conseils collectifs en agroenvironnement;
- Réduction de la pollution diffuse;
- Réduction de l'emploi des pesticides et des risques;
- Remplacement de sources d'énergie et valorisation énergétique de la biomasse;
- Projets d'envergure pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Je profite aussi de cette lettre pour vous rappeler deux engagements que nous avons pris en lien avec la qualité de l'environnement. Nous avons tout d'abord pris l'engagement de créer 250 000 nouveaux emplois dont 50 000 emplois dans le secteur des technologies vertes. Nous avons aussi pris l'engagement d'offrir aux ménages un crédit d'impôt de 3 000 \$ pour effectuer des rénovations vertes. Ces rénovations permettront d'ailleurs d'agir directement sur l'efficacité énergétique des résidences. Je vous invite à consulter le site Internet du Parti libéral où vous pourrez avoir plus de détails sur ces engagements.

Un prochain gouvernement libéral continuera de miser sur votre collaboration pour l'amélioration de la qualité de l'environnement. Notre formation politique reconnaît le rôle primordial des organismes comme le vôtre, leur expertise et leur engagement dans le mieux-être de notre collectivité. Je peux vous assurer qu'au lendemain du 4 septembre prochain, un gouvernement libéral poursuivra avec les acteurs du milieu le travail accompli au cours des neuf dernières années.

A blue ink signature, likely of Saul Polo, written in a cursive style.

Saul Polo
Président de la Commission politique
Parti libéral du Québec